



# Enquête seniorisation des internes



# Préambule

- Les résultats de l'enquête ont été présentés lors de l'assemblée générale du SNPHARE le 11 janvier 2019.
- L'interprétation faite par une certaine presse « médicale » est tout à fait erronée et tendancieuse.
- Compte tenu du nombre de réponses, les résultats chiffrés sont à manier avec précaution.



## **Arrêté du 6 novembre 1995 relatif à l'organisation et à l'indemnisation des gardes médicales effectuées par les internes dans les établissements publics de santé**

- Effectifs médicaux insuffisants (hors CHU)
- Internes titulaires > 3 ans et 2/3 des semestres validant le DES (attestation UFR)
- Sous la responsabilité du chef de service et du chef d'établissement
- Autorisation signée du DG du CHU d'affectation et du DG du lieu de garde
- Liste semestrielle nominative transmise à l'ARS
- 12 gardes par mois maximum
- Couverture RCP par l'assureur de l'établissement
- Rémunération : comme un PH



# Seniors

364 réponses

70% en anesthésie, 20% en réa, 10% mixte

69% CHU

88% PH

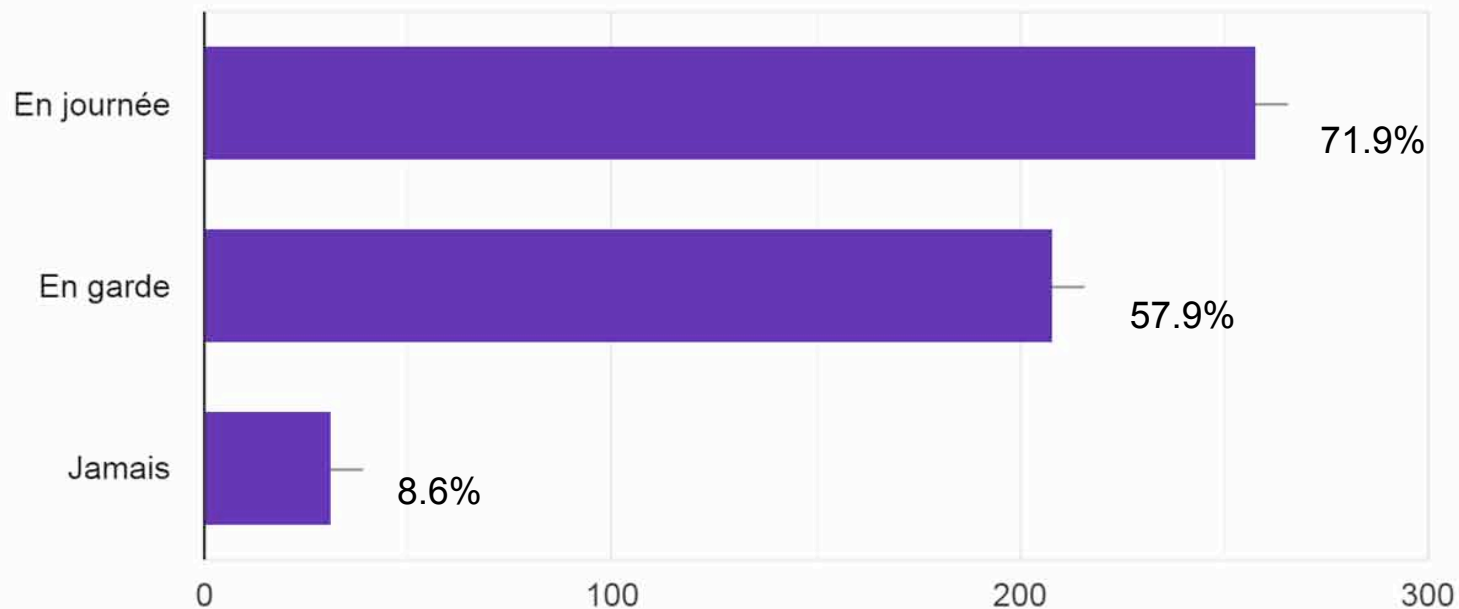


# Internes

- 228 réponses, 45% font des gardes de senior
- 99% AR, 1 MIR, 1 Urgentiste
- 38% en anesthésie
- 59% en réanimation

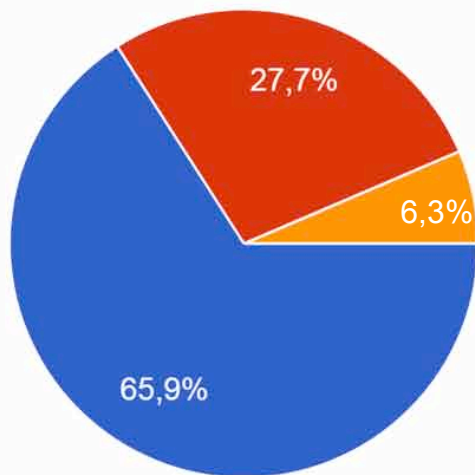
# Des internes sont-ils seniorisés dans votre service?

359 réponses



## En garde, dans quelles conditions travaille l'interne seniorisé?

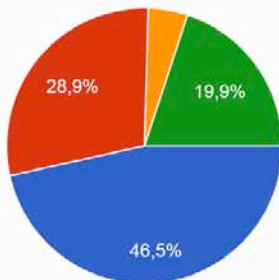
264 réponses



- De garde sur place, avec un senior de garde sur place
- Seul sur site, avec un senior en astreinte mentionné au tableau de service
- Seul sur site sans astreinte définie

## Comment sont rémunérés les internes seniorisés dans votre service?

346 réponses

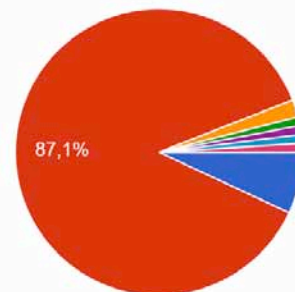


- Au tarif d'un interne
- Au même niveau qu'un praticien hospitalier
- Plus qu'un praticien hospitalier
- Je ne sais pas

## Biais de perception de la part des PH?

## Comment êtes vous rémunéré (net, en euros)?

101 réponses

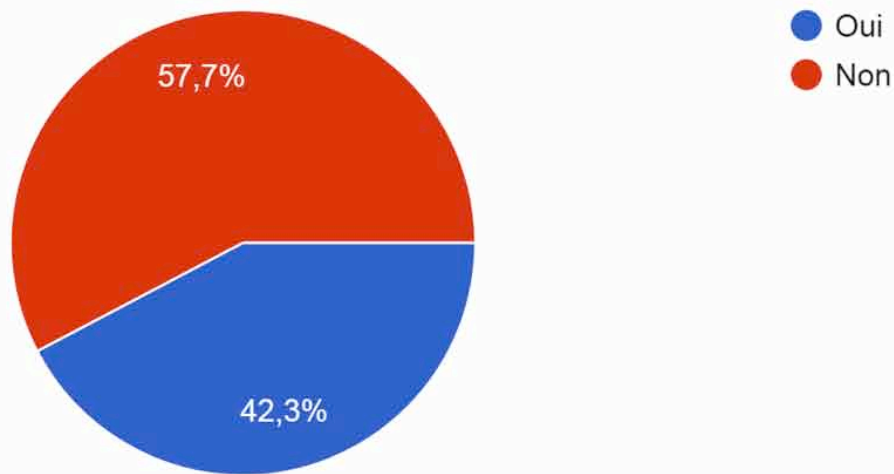


- 90 (comme un interne)
- 220 (comme un PH)
- 400
- 440 (comme un CCA)
- 350
- Cca
- 480



En garde, votre accord a-t-il été recherché pour exercer avec un interne seniorisé (en cas de 2 lignes de gardes sur place)?

253 réponses





## Astreintes pour interne seniorisé

Sollicités  
24 %

Refus  
5 %

Accord  
95 %

Astreinte  
Officieuse  
57 %

Indemnisés  
43 %



# Etre de garde avec un interne seniorisé

RÉTICENTS

30 %

CONTRAINTS  
d'accepter

70 %

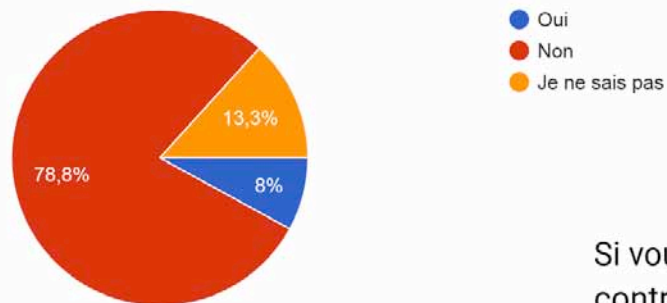
Tradition de service / trop de gardes

Pression hiérarchique

Eviter les intérimaires

Les patients sont-ils clairement informés qu'ils sont pris en charge par un interne et non par un senior, et recherche-t-on leur consentement?

339 réponses



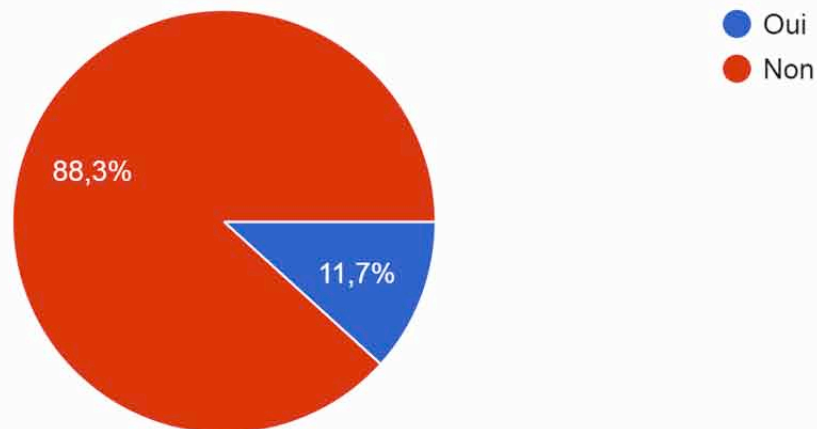
Si vous faites des gardes avec un interne seniorisé, êtes vous en mesure de contrôler son activité?

236 réponses



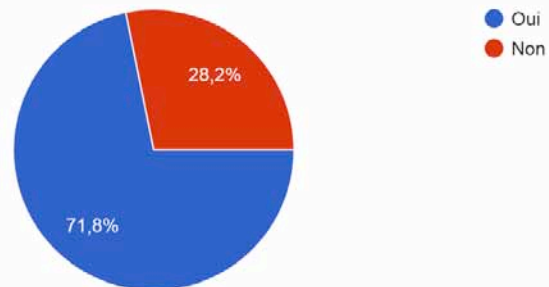
Avez-vous déjà été confronté à un incident grave lié à une prise en charge par un interne seniorisé?

341 réponses



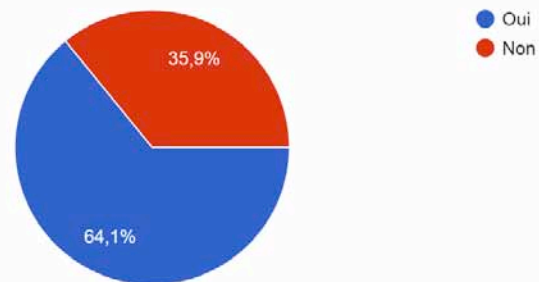
## Etiez-vous immédiatement disponible à ce moment là?

39 réponses



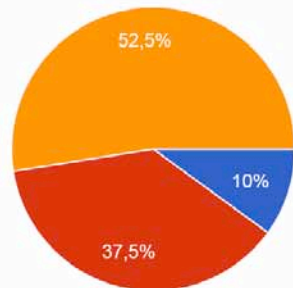
## Aviez-vous une connaissance précise de l'activité de l'interne seniorisé au moment de l'incident?

39 réponses



## Les complications vous ont-elles parues liées

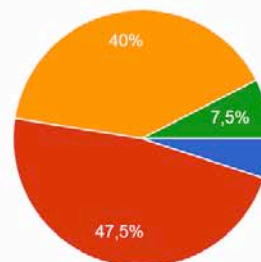
40 réponses



- à un aléa thérapeutique
- au manque d'expérience de l'interne
- à un aléas thérapeutique amplifié par un manque d'expérience de l'interne

## Comment évaluez-vous la gravité de cet incident (ou du plus grave en cas d'incidents multiples)

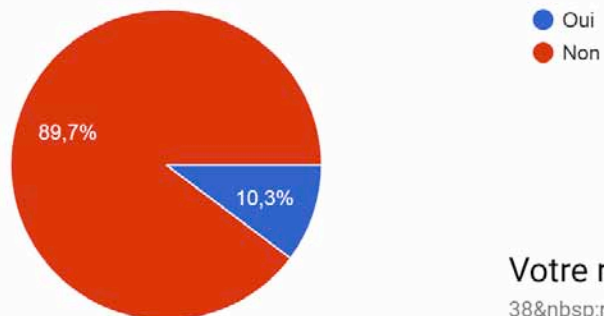
40 réponses



- Mineure
- Modérée
- Majeure
- Catastrophique

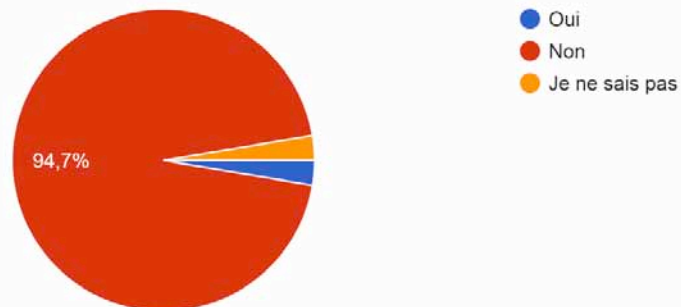
Vous a-t-on reproché de ne pas avoir suffisamment supervisé l'interne en amont de l'incident?

39 réponses



Votre responsabilité a-t-elle été judiciairement engagée?

38 réponses







## 2 incidents majeurs avec implication judiciaire

- Anesthésie en CHG
- occupé sur 1 salle à proximité
- Aléas amplifié par le manque d'expérience
- Prévenu trop tardivement



## 2 incidents majeurs avec implication judiciaire

- Anesthésie en CHU
- occupé sur 2 salles
- Aléas amplifié par le manque d'expérience
- Prévenu trop tardivement
- Reproche de supervision insuffisante par la hiérarchie

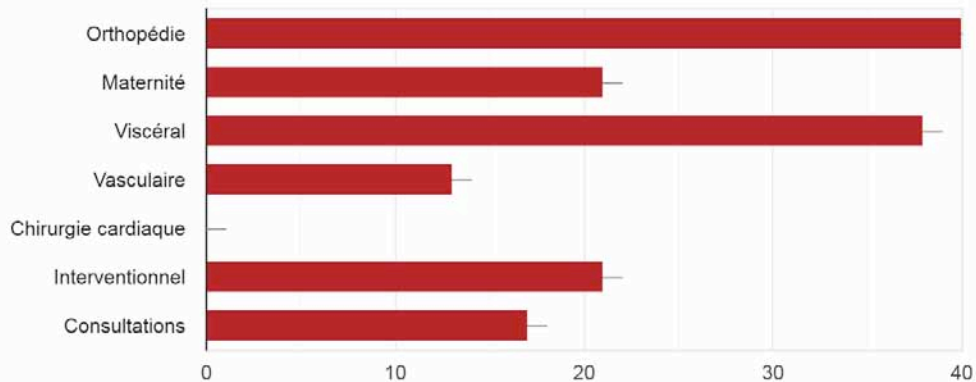


# Le point de vue des internes

# Internes : gardes en anesthésie

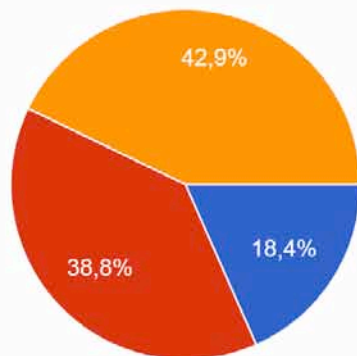
Quelle est votre activité en garde?

49 réponses



## Un senior supervise-t-il votre activité?

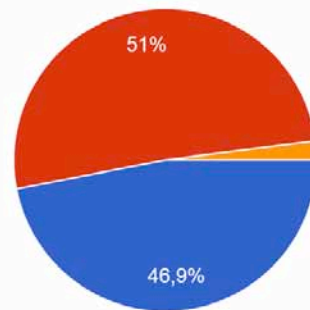
49 réponses



- Systématiquement
- Occasionnellement
- Non

## Quel est votre sentiment de sécurité lors de ces gardes?

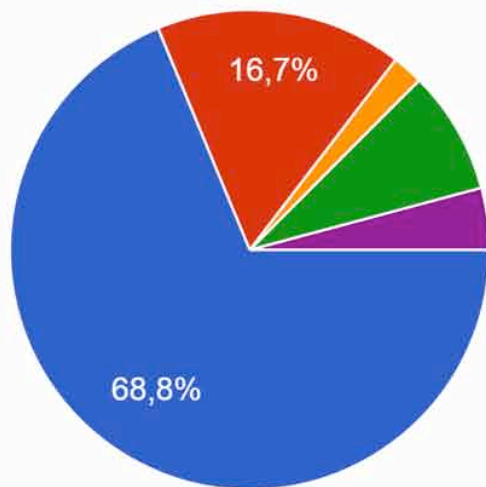
49 réponses



- Confiant, maîtrisant la situation
- Parfois à la limite
- Souvent à la limite
- Parfois dépassé
- Souvent dépassé

## Avez-vous un recours en cas de difficulté?

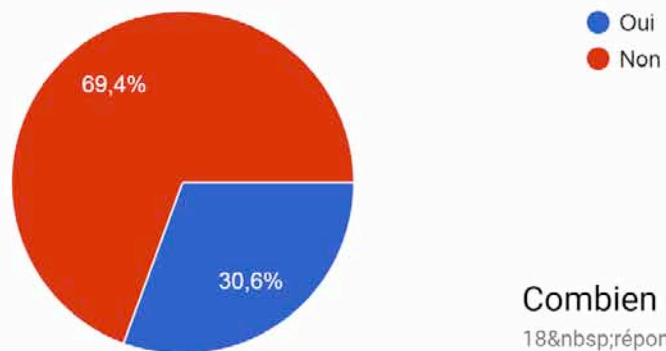
48 réponses



- Un senior d'anesthésie lui aussi de garde sur place
- Une astreinte téléphonique figurant sur le tableau de service
- Le chef de service joignable par téléphone
- Un senior en réanimation
- Pas de recours

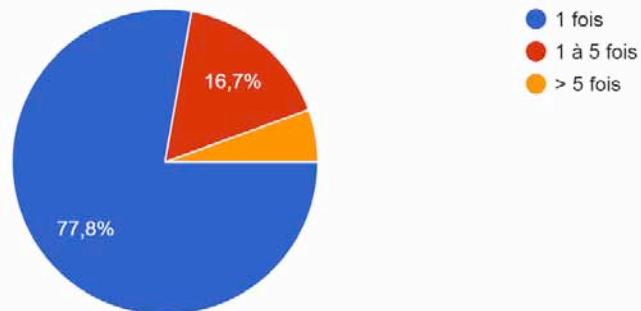
## Avez-vous déjà rencontré un incident grave lors d'une garde?

49 réponses



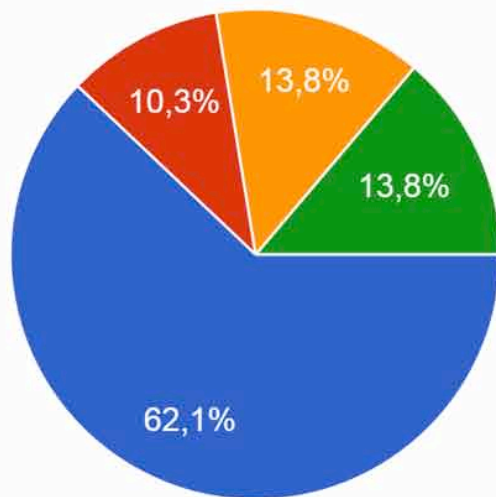
## Combien de fois?

18 réponses



## Avez-vous obtenu de l'aide?

29 réponses



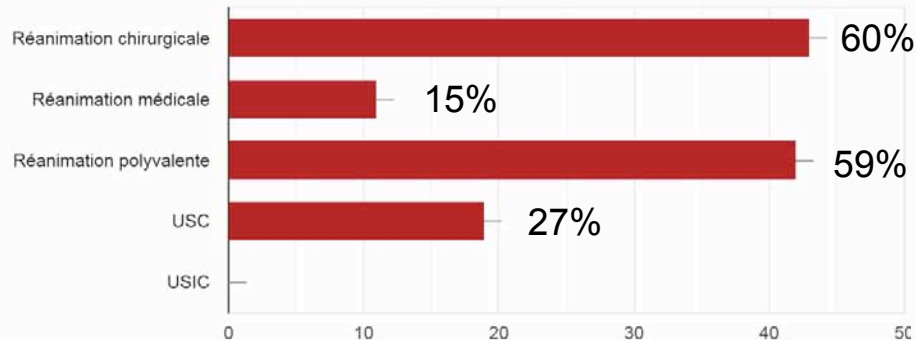
- Aide immédiate d'un senior sur site
- Appel téléphonique avec déplacement immédiat d'un senior en astreinte
- Appel téléphonique sans déplacement d'un senior
- Aucune aide
- Sans objet : la complication a été découverte a posteriori



# Internes : gardes en réanimation

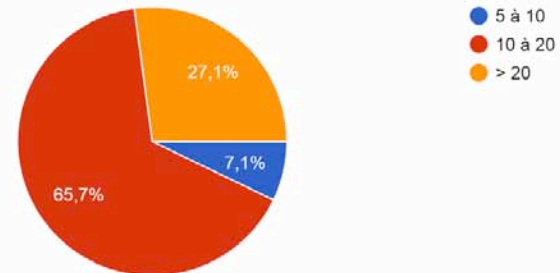
Quelle est votre activité en garde?

71 réponses



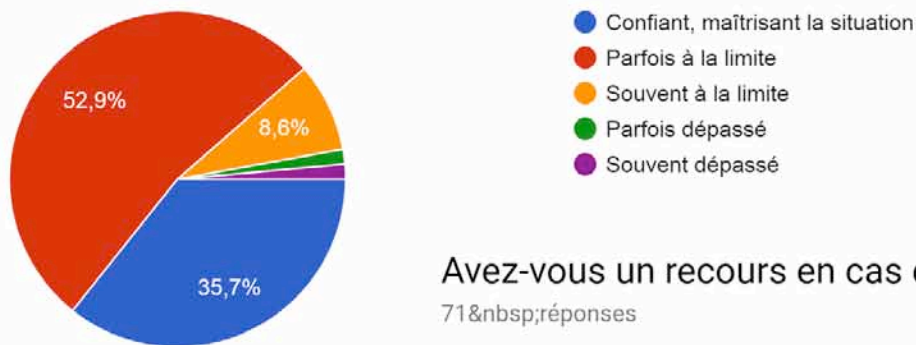
Combien de lits avez-vous en charge?

70 réponses



## Quel est votre sentiment de sécurité lors de ces gardes?

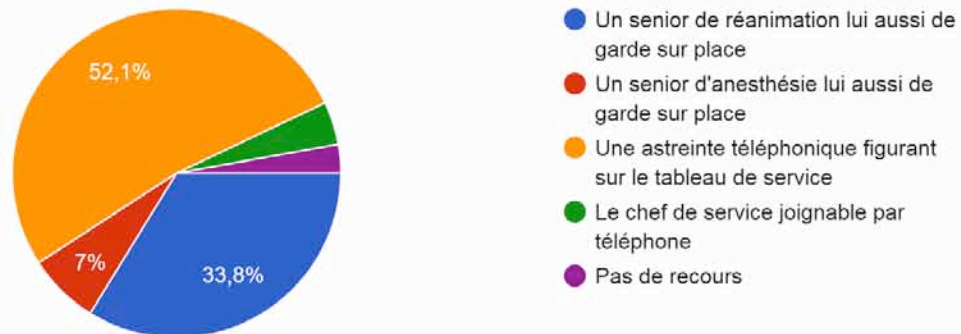
70 réponses



## Avez-vous un recours en cas de difficulté?

71 réponses

pas de recours : 2 réa poly de CHU





## Incidents: 28% dont 25% 1 à 5 fois

### Gravité:

- Mineure : 60%
- Modérée: 20%
- Majeure: 17%: 7 réponses
  - 5 aidés par téléphone avec déplacement
  - 1 sans par téléphone sans déplacement
  - 1 sans aucune aide
- Catastrophique: 1 réponse : déclare >5 incidents sans aucune aide

Pas de conséquence judiciaire à leur connaissance



# CONCLUSION

- Seniorisation répandue, favorisée par la pénurie de praticiens
- Légale en CHG, pas en CHU
- Responsabilité des praticiens de garde sur le site
- Difficulté de refuser de travailler avec des internes seniorisés
- Nécessité de mise en place d'une licence de remplacement dans le public
- Préparer l'arrivée des internes en phase d'autonomisation